

La MOC.com

News n°4 : Septembre 2009



Programme de la Newsletter

- O Des news des ateliers
- O Deux questions croisées :
« Qu'est-ce que la démarche IGLOO? »
« Les équipes pluridisciplinaires, à quoi ça sert? »



© Samos

Languedoc Roussillon

7 septembre 09



Les associations réunies pour se lancer dans l'aventure MOC ont dit OUI!

De cette union, naîtra une réflexion sur le logement et l'hébergement, ainsi qu'une autre sur le RSA et la mise en place des équipes pluridisciplinaires.

La région est gourmande mais motivée!

Une émission de radio sera peut être créée pour rendre compte du travail des collègues languedociens...

PACA

8 septembre 09



Accueillis à l'ESAT Saint Jean, le groupe s'est lancé dans une explication de texte de la loi 2002-2: les droits, les outils. Et comme cela ne suffisait pas, il a ensuite décidé de comprendre la loi DALO! La loi est imparfaite, « on construit pour les autres, pas pour nous! » mais on cherche des solutions. Le groupe a de nouvelles recherches à effectuer: intermédiation locative, PARSA, préfet Régnier. .. Il est parti chargé de cadeaux, après avoir visité les ateliers de l'ESAT. Merci!

Quoi d'neuf les MOC'etteurs?

Nord Pas de Calais

10 septembre 09



Echanges passionnants et passionnés sur le RSA : pas d'information sur le dispositif, pas de cohérence entre les organismes, flicage... « Ca nous met plus les bâtons dans les roues qu'avant! ». Quant à la représentation des allocataires au sein des équipes pluridisciplinaires, la peur de se faire instrumentaliser, de ne pas savoir, de ne pas être formé suscite matière à réflexion... et à propositions!

Haute Normandie

16 septembre 09



Une baisse de régime pour la région, pas de participants! Une mise au point est indispensable pour relancer la machine et le vidéomaton! Les acteurs associatifs sont questionnés sur le projet et de nouvelles orientations vont bientôt voir le jour. Suspense....

Champagne Ardenne

16 septembre 09



Finalement, le RSA ça sert à quoi? On a appris, on a débattu et on a plein de questions à poser aux organismes en charge de sa mise en place. Un début de réponse le 18 décembre, à la rencontre régionale entre intervenants sociaux et personnes en situation de pauvreté? On l'espère, sinon on dit tout dans l'atelier d'écriture de Nicole et Anne.



= Revenu de Solidarité Active.
Il « remplace » le RMI.

Île de France

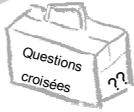
30 septembre 09



La co-construction, c'est construire sa maison avec des personnes qui vont faire de la maçonnerie pendant qu'on se charge de la plomberie? Ou c'est construire avec d'autres un projet qui nous tient à cœur, comme l'évaluation des politiques publiques. Les deux, mon général! Alors, comment apprendre ensemble? Quels sont les besoins? Quelles pédagogies utiliser?



Questions croisées



Qu'est-ce que la démarche IGLOO?

C'est une initiative originale qui a pour but de promouvoir, pour des personnes en difficultés, une démarche d'insertion globale par le logement et l'emploi fondée sur leur participation active à la production ou à l'amélioration de leur habitat. La démarche Igloo part des problèmes et des spécificités de la famille. Elle a pour but de favoriser une dynamique de retour à l'emploi, tout en ouvrant l'accès à un logement pérenne et adapté. Une opération Igloo utilise des financements du logement et de l'accompagnement de droit commun. Elle se caractérise par :

- la participation active de la famille
- un partenariat fort et engagé des décideurs et des acteurs de l'habitat, de l'accompagnement social et de l'insertion professionnelle
- un mode de production du logement au service du projet de l'insertion professionnelle de l'habitant. <http://www.union-habitat.org>

Que sont les équipes pluridisciplinaires?

L'équipe pluridisciplinaire RSA a pour mission principale d'émettre des avis :

- sur les situations de suspension ou de réduction du RSA,
- sur les situations de réorientation vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle,
- lorsque le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ou le contrat d'engagements réciproques (CER) n'a pas été établi dans les délais prévus ou n'a pas été renouvelé ; ou que les dispositions relatives au PPAE ou au CER n'ont pas été respectées par la personne allocataire du RSA,
- lorsque le bénéficiaire du RSA a été radié de la liste des demandeurs d'emploi.

L'équipe pluridisciplinaire se compose de représentants du Département, d'un représentant de Pôle Emploi, d'un représentant de la CAF, d'un représentant des CCAS, de 3 représentants associatifs, et d'un représentant des allocataires. Elle se réunit au minimum une fois par mois. La décision est un avis simple. La décision revient au Président du Conseil Général qui doit préciser les délais et voies de recours.

Cf. note URIOPSS NPDC, septembre 09



© Samos

octobre 2009						
lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Prochaines rencontres :

- Île de France
- Haute Normandie
- PACA
- Champagne Ardenne
- Languedoc Roussillon
- Nord Pas de Calais